

REUNION DU COMITE DE NEGOCIATIONS COMMERCIALES
4 MARS 2003 ;
DECLARATION DU MAROC AU NOM DU GROUPE AFRICAIN

Monsieur le Président,

Cette réunion intervient dans un moment crucial du programme de négociations de DOHA puisqu'elle constitue la dernière session avant de s'engager dans la phase finale devant nous amener normalement à l'élaboration, en fin mars, de modalités dans des domaines aussi importants tels que l'agriculture, sachant également que les échéances prévues pour l'aboutissement d'autres négociations dans les domaines de la mise en œuvre de la déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique, ou encore des questions de mises en œuvre n'ont pas été respectées.

En effet, force est de constater que la dimension développement, sur laquelle se sont basés tous les résultats de Doha, semble être remise en cause, du fait que les intérêts des PED sur certaines questions majeures pour leur économies n'ont pas été pris en considération, tel qu'il ressort de la lettre et de l'esprit des déclarations adoptées à Doha.

Il nous appartient donc tous en cette phase cruciale de prendre pleinement conscience de la situation et tout faire afin que les engagements pris par nos Ministres à Doha soient honorés. La situation est d'autant plus inquiétante quand on réalise que nous ne sommes qu'à quelques mois de la grande échéance que constitue la Conférence de Cancun.

Joignons donc nos efforts, pour rétablir et réactualiser la dynamique de Doha pour laquelle nous nous sommes donnés tant d'efforts et d'énergie.

Monsieur le Président,

Peu de réunions ont été tenues par les différents organes de négociations depuis notre dernière réunion du CNC raison pour laquelle je limiterais mes remarques aux principales questions suivantes, qui revêtent par ailleurs une importance cruciale eu égard au stade actuel des négociations.

ADPIC SANTE PUBLIQUE: Après avoir failli à notre premier engagement puisque aucun accord n'a été dégagé au 31 décembre 2002, au titre de la mise en œuvre des engagements de Doha, cette question hautement humanitaire et urgente continue malheureusement à être remise à plus tard au moment où les victimes des fléaux se comptent par milliers chaque jour. Le Groupe Africain estime que cette situation ne fait qu'instaurer un climat de méfiance et de doute sur la teneur réelle de la dimension du développement et compromettent sérieusement les chances de faire aboutir un cycle actuel de négociations.

Nous demeurons préoccupés quant au sort qui a été réservé jusqu'à présent à cette question et tout en réitérant notre attachement à une solution multilatérale, sûre et durable, nous considérons que l'issue qui sera réservée à cette thèse déterminera le succès ou non du cycle actuel des négociations.

LES NEGOCIATIONS AGRICOLES: La dernière réunion du Comité de négociations sur l'agriculture a été consacrée à l'examen du premier projet sur les modalités, tel que présenté par M. Harbinson. Ce texte a le mérite de pouvoir bénéficier d'une base de travail moins complexe, toutefois, Le Maroc juge que certaines propositions ne répondent pas aux objectifs des pays en développement; plus encore certaines propositions d'engagement dans le cadre du TSD risquent de porter préjudice aux économies déjà très fragilisées de ces pays.

Ainsi, au niveau du TSD lié aux tarifs, il est proposé d'appliquer un taux de réduction plus important pour les tarifs élevés. Il est important, à ce niveau, de rappeler que les taux élevés appliqués par les PVD, sont, pour la plupart, le fait de la « Tarification » obtenue à partir de la transformation des mesures non tarifaires en mesures tarifaires et non de l'application de la progressivité des tarifs.

Par ailleurs, le groupe africain qui attache une grande importance aux régimes préférentiels espère que le nouveau projet sur les modalités prendra en compte les préoccupations du Groupe africain aussi bien au niveau des réductions tarifaires que des périodes transitoires.

Le Groupe africain espère aussi que le nouveau texte couvrira également les préoccupations des pays importateurs nets de produits alimentaires et ce, en relation avec la mise en œuvre de la Décision de Marrakech sur les PMA et les pays importateurs nets de produits alimentaires.

Nous espérons enfin que le nouveau texte reflétera cet équilibre tant souhaité, entre les exigences de la libéralisation et les celles du développement.

COMMERCE DES SERVICES: Les négociations dans ce domaine semblent être menées selon un rythme plus régulier comparativement avec les autres séries de négociations. Donc, nous ne pouvons que nous féliciter du sérieux et du pragmatisme dont ont fait preuve l'ensemble des membres de l'OMC dans ce cadre.

Cependant, force est de constater que ces requêtes soumises par les pays développés sont trop ambitieuses et semblent oublier le cadre juridique dans lequel elles devaient être présentées aux membres en développement, à savoir l'article IV - participation croissante des PED et l'article XIX du GA TS - la libéralisation progressive -. Ainsi, il est sollicité de la part des pays demandeurs d'observer cette base juridique dans leur évaluation des réponses apportées par les PED à ces requêtes.

Compte tenu de l'insuffisance des capacités nationales des PED en terme d'analyse et d'évaluation de ces requêtes et en prenant en considération la multitude des secteurs qu'elles couvrent, aussi bien classiques que nouveaux, il est suggéré de faire preuve d'une certaine souplesse et d'une certaine tolérance en ce qui concerne le respect du délai du 31 mars 2003. Nous estimons, à ce titre, que si ce délai est appelé à être prolongé d'une période additionnelle, qui soit rationnelle et suffisante, le processus global de négociations ne s'en retrouvera pas altéré. En effet, il est unanimement admis que les négociations sur les services sont les plus régulières et soutenues de celles de l'ensemble du cycle de Doha. Par conséquent, une période supplémentaire ne fera que rendre ce processus plus efficace pour la mise en œuvre des objectifs prévus par la Déclaration Ministérielle de DOHA.

Enfin Monsieur le Président, le Groupe Africain voudrait rappeler la nécessité pour les différentes séries de négociations d'être conduites selon une approche globale et équilibrée et réitère son attachement à la dynamique positive créé à DOHA dont le concept de base était de faire prévaloir le principe de l'équité dans le traitement des différents thèmes de négociation.